

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS913

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 112, substituer aux mots :

« . Il appartient ensuite à cette dernière »

les mots :

« à qui il appartient ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 120.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.